



Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06/03/2025

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Éric CANDIOLO - Damien COULON.

ONT DONNE POUVOIR : David PERREIRA (procuration à Sylvie CAMUS) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Christophe CHAPUT).

ABSENTS : Jocelyne MOGENROS - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Catherine LOPEZ - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

n° 2025-02-08

CM du 20 mars 2025

Objet : vote du budget PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE « LES MARTRES ENERGIE »

Annexe n° 6 : maquette du budget primitif du budget annexe « LES MARTRES ENERGIE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction M4,
Vu la délibération n° 2022-03-09 du Conseil municipal du 14 avril 2022, portant création de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du SPIC « énergie »
Vu la création du numéro SIRET 216 302 141 00132 par l'INSEE en date du 31 mai 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 10 février 2025.
Vu les délibérations n° 2025-02-02 et 2025-02-04 en date du 20 mars 2025, adoptant le compte de gestion et le compte administratif 2024 du budget annexe « LES MARTRES ENERGIE »,
Vu la délibération n° 2025-02-06 en date du 20 mars 2025, votant l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Le budget annexe « Les Martres Energie » 2025 est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de **4 097.88€** et en section d'investissement à hauteur de **32 301.16€**, en dépense et en recette, comme suit :

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 063-216302141-20250320-2025_02_08-BF

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024		
Dépenses de fonctionnement	773,84	17,20	4 097,88
011 Charges à caractère général	755,84	0,09	3 053,96
002 Déficit de fonctionnement reporté	-	-	16,74
023 Transfert en section d'investissement	-	-	409,18
042 Amortissement des immos	18,00	17,11	618,00
Recettes de fonctionnement	773,84	0,46	4 097,88
70 Produit des services	773,38	-	3 897,88
75 Autres produits de gestion courante	-	-	-
002 Excédent de fonctionnement reporté	0,46	0,46	-
042 Amortissement des subventions	-	-	200,00
Résultat de fonctionnement	-	-16,74	-

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	CA 2024	RAR 2024	NOUVELLE INSCRIPTION BP25	BUDGET PRIMITIF 2025
Dépenses d'investissement	34 590,31	18 315,44	14 547,08	17 754,08	32 301,16
21 Immobilisation	34 590,31	18 315,44	14 547,08	17 554,08	32 101,16
1687 REMBOURSEMENT DU CAPITAL au BP	-	-	-	-	-
001 Déficit d'investissement reporté	-	-	-	-	-
040 Amortissement des subventions	-	-	-	200,00	200,00
Recettes d'investissement	34 590,31	34 589,42	-	32 301,16	32 301,16
13 Subventions d'investissement	5 000,00	5 000,00	-	-	-
001 Excédent d'investissement reporté	29 572,31	29 572,31	-	16 273,98	16 273,98
1687 emprunt (du BP)	-	-	-	15 000,00	15 000,00
021 Transfert de la section de fonctionnement	-	-	-	409,18	409,18
040 Amortissement des immos	18,00	17,11	-	618,00	618,00
Résultat d'investissement	-	16 273,98	-14 547,08	14 547,08	-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « Les Martres Energie ».

- autorise Monsieur le Maire et son représentant à exécuter ce budget et signer toutes les pièces et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 25 mars 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La 1^{re} Adjointe,
Martine DOUCHUT

Le maire,
Pascal PIGOT



Le secrétaire de séance,